



Rigaud

VILLE DE RIGAUD

Séance extraordinaire du 22 janvier, à 18 h 30
106, rue Saint-Viateur
2^e étage, hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 275-19-2019 amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, pour :
 - Permettre les habitations bifamiliales isolées d'un à deux étages hors-sol;
 - Augmenter le rapport plancher terrain maximal applicable pour les habitations bifamiliales isolées;
 - Augmenter le rapport plancher terrain maximal applicable aux habitations trifamiliales isolées;
 - Augmenter le rapport plancher terrain maximal applicable aux habitations multifamiliales isolées;
3. Période de questions allouée aux personnes présentes
4. Levée de la séance